

Sommaire

A) Compétences

- 1 Compétences professionnelles / Objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs
- 2 Compétences méthodologiques
- 3 Compétences sociales et personnelles
- 4 Taxonomie des objectifs évaluateurs

B) Tableau des leçons de l'école professionnelle

C) Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

D) Procédure de qualification

E) Approbation et entrée en vigueur

Annexe :

Répertoire des documents régissant la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

A Compétences

1 Compétences professionnelles

Les **compétences professionnelles** sont les compétences à acquérir par les fleuristes pour pouvoir assumer de manière autonome et compétente les tâches professionnelles et les problèmes afférents, s'adapter à l'évolution des exigences professionnelles et garder la maîtrise de leur savoir-faire.

- 1.1 Les objectifs généraux, les objectifs particuliers et les objectifs évaluateurs définissent les compétences professionnelles que les fleuristes doivent posséder à la fin de leur formation. Les objectifs généraux délimitent les différents domaines de la formation et justifient en quoi ils sont importants pour les fleuristes. Les objectifs particuliers concrétisent ces objectifs généraux en termes de modalités de comportement et d'aptitude. Les objectifs évaluateurs traduisent à leur tour ces objectifs particuliers en termes de comportements attendus des apprenants dans des situations données. Les objectifs généraux et les objectifs particuliers s'appliquent aux trois lieux de formation, tandis que les objectifs évaluateurs sont différenciés en fonction de l'école professionnelle, de l'entreprise formatrice et des cours interentreprises.
- 1.2 La formation professionnelle initiale ne se limite pas aux compétences professionnelles telles qu'elles sont formulées dans les objectifs de formation, mais vise également à stimuler les compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Les apprenants doivent en effet acquérir toutes les compétences correspondant au profil de la profession au sens de l'art. 1 OrFo. Ils sont également préparés à l'apprentissage tout au long de la vie et stimulés dans leur épanouissement individuel.
- 1.3 La formation de fleuriste stimule le développement des compétences professionnelles suivantes, déclinées en objectifs généraux, en objectifs particuliers et en objectifs évaluateurs.

Les degrés de compétence C1 à C6 sont définis au chapitre 4, page 37.

Objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation

<p>1.1. Objectif général : vente</p> <p>Le goût de la vente et la capacité d’appréhender le client sont des conditions essentielles pour le succès professionnel et commercial des fleuristes. Ils maîtrisent l’administration des ventes, le recours aux instruments promotionnels, les techniques de l’entretien de vente et l’approche du client. Ils sont à l’écoute du client, anticipent activement ses souhaits, savent identifier ses besoins, sont à même de le conseiller de manière situationnelle, sont à même de calculer les prix et savent comment atteindre des objectifs de vente.</p>		
<p>1.1.1 Objectif particulier : psychologie de vente et personnalité du vendeur</p> <p>Les fleuristes sont conscients de l’importance de l’approche du client, ils communiquent efficacement avec le client et s’efforcent de développer leur personnalité.</p>		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice ¹	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.1.1.1 Les fleuristes² connaissent les différents aspects de leur personnalité (présentation personnelle, caractère, expression orale), et savent les mettre en valeur de manière judicieuse. (C3)</p>	<p>1.1.1.1 Je m’identifie à ma profession et à mon environnement de travail. Je suis capable de mettre en valeur ma personnalité et cherche à la développer. (C3)</p>	<p>1.1.1.1 Les fleuristes savent se présenter eux-mêmes et présenter leurs compositions; ils sont à même d’expliquer leurs compositions florales et d’en justifier les qualités devant un groupe. (C5)</p>
<p>1.1.1.2 Les fleuristes illustrent par des exemples les effets des différents aspects de la personnalité (bonne présentation personnelle, caractère, expression orale). (C2)</p>	<p>1.1.1.2 J’utilise un langage adapté à la clientèle. Je dispose du vocabulaire approprié à cet effet et j’utilise de manière compréhensible les termes spécifiques de l’art floral. (C3)</p>	<p>1.1.1.2 Les fleuristes utilisent correctement les termes spécifiques de l’art floral dans leur travail et leurs présentations. (C3)</p>
<p>1.1.1.3 Les fleuristes montrent les différences entre communication verbale et communication non verbale. Ils analysent les situations et réagissent de façon appropriée. (C5)</p>	<p>1.1.1.3 Je sais communiquer avec les clients, les supérieurs et les collaborateurs, tant sur le mode verbal que non verbal. (C3)</p>	

¹ La mention de l’école professionnelle en première colonne ne signifie **en aucun cas** qu’il s’agit du lieu de formation le plus important. L’école professionnelle a pour fonction de stimuler et de développer les connaissances de base nécessaires à l’acquisition des compétences professionnelles en entreprise et dans le contexte professionnel. L’entreprise est donc bien le principal lieu de formation; la formation en entreprise est à son tour complétée par les cours interentreprises.

² Pour des raisons de lisibilité, le texte est rédigé au masculin, mais s’applique autant aux femmes qu’aux hommes.

<p>1.1.1.4 Les fleuristes identifient les différentes catégories de clients et leurs comportements caractéristiques en fonction de leur expérience personnelle et de leurs acquis théoriques. (C5)</p>	<p>1.1.1.4 Je suis capable de m'adapter en fonction du client et de ses souhaits. (C5)</p>	
--	--	--

Compétences méthodologiques

- 2.5 Comportement de vente à l'écoute du client
- 2.6 Approche et action créatives

Compétences sociales et personnelles

- 3.3 Capacité à communiquer
- 3.6 Civilité et présentation
- 3.7 Résistance au stress

1.1.2 Objectif particulier : opération de vente Les fleuristes ont l'autonomie et la responsabilité nécessaires pour conseiller et servir les clients, quels que soient leurs besoins.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.1.2.1 Les fleuristes connaissent les différents secteurs d'activité d'un magasin de fleurs spécialisé. Ils sont capables de décrire les compétences mises en œuvre dans le cadre du travail en entreprise. (C2)	1.1.2.1 Je connais mes secteurs d'activités et, dans ces secteurs, je suis capable de procéder aux vérifications et aux comparaisons nécessaires en fonction des directives de l'entreprise, et de prendre des décisions appropriées. (C5)	
1.1.2.2 Les fleuristes décrivent les différentes phases du processus de vente et connaissent leur importance pour l'entretien de vente. (C2)	1.1.2.2 Je conseille les clients selon les règles du processus de vente, en fonction de leur demande et des objectifs de mon entreprise. (C5)	
1.1.2.3 Les fleuristes expliquent les modalités spécifiques de la vente par téléphone et en décrivent les avantages et les inconvénients. (C2)	1.1.2.3 Je connais les spécificités de la vente par téléphone et concrétise les directives de l'entreprise. (C3)	
1.1.2.4 Les fleuristes sont capables d'identifier et de décrire les besoins des clients. (C4)	1.1.2.4 Je suis capable d'identifier de manière autonome les besoins du client et de comprendre ses souhaits. (C4)	
1.1.2.5 Les fleuristes sont capables d'établir une analyse complète de la demande pour différentes catégories de clients. (C5)	1.1.2.5 Je suis capable d'établir une analyse complète et finalisée de la demande pour des catégories de clients typiques. (C5)	1.1.2.5 Les fleuristes identifient les besoins et la demande des clients typiques. Ils les conseillent en suivant le processus de vente, en s'adaptant à leurs besoins et en respectant les règles de communication. Ils analysent leur propre comportement et en dégagent les points positifs et les points à améliorer. (K 5)

Compétences méthodologiques

2.5 Comportement de vente à l'écoute du client

Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

1.1.3 Objectif particulier : administration des ventes		
Les fleuristes connaissent les principes fondamentaux de l'administration des ventes, ils travaillent de manière à la fois consciencieuse et soignée. Ils maîtrisent le processus de commande, le calcul des prix, l'établissement des offres et les modalités de paiement.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.1.3.1 Les fleuristes enregistrent par écrit la demande du client sur le bulletin de commande. Ils sont capables d'établir la liste d'achats correspondante. (C3)	1.1.3.1 Je montre les possibilités et la procédure à suivre pour les commandes et j'applique cette procédure de manière autonome et responsable. (C3)	
1.1.3.2 Les fleuristes connaissent les bases de la facturation et calculent le prix de revient de différentes compositions florales sur la base d'exemples pratiques. (C3)	1.1.3.2 Je connais les paramètres de facturation en usage dans mon entreprise et je les applique dans mes calculs. (C3)	1.1.3.2 Les fleuristes conçoivent différentes compositions florales, procèdent à l'estimation du prix de vente et vérifient le calcul. (C5)
1.1.3.3 Les fleuristes sont à même de décrire les implications d'un devis ferme, d'expliquer le calcul des prix et la disponibilité saisonnière. (C2)	1.1.3.3 Sur la base de la demande du client, je suis capable d'établir un devis simple. (C5)	
1.1.3.4 Les fleuristes présentent les différentes modalités de paiement et en expliquent les avantages et les inconvénients. (C2)	1.1.3.4 Je connais les différentes modalités de paiement et j'accepte tous les moyens de paiements actuellement reconnus par mon entreprise. (C3)	

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.3 Stratégies d'information et de communication

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité

1.1.4 Objectif particulier : promotion des ventes Les fleuristes connaissent l'importance du marketing pour leur succès commercial; ils appliquent en toute autonomie les principes et les instruments promotionnels favorisant le succès des ventes.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.1.4.1 Les fleuristes connaissent l'aménagement des espaces intérieurs et des espaces extérieurs en se référant aux bases de création qui leur ont été enseignées. (C1)	1.1.4.1 Je suis capable d'aménager les espaces intérieurs et les espaces extérieurs de manière attrayante pour stimuler les ventes. (C3)	
1.1.4.2 Les fleuristes décrivent les principes et les règles de présentation pour les compositions florales et les appliquent. (C3)	1.1.4.2 Je suis capable de présenter les compositions florales en exploitant les particularités des locaux à disposition. (C3)	
1.1.4.3 Les fleuristes connaissent les différents instruments publicitaires; ils savent en expliquer l'importance et les effets combinés. (C2)	1.1.4.3 Je connais l'impact des divers instruments publicitaires et je les applique dans mon travail en ciblant les intérêts de mon entreprise. (C3)	
1.1.4.4 Les fleuristes connaissent les différentes possibilités d'emballage; ils en expliquent les avantages et les inconvénients du point de vue économique et écologique. (C2)	1.1.4.4 Je suis capable d'emballer les compositions florales de manière à les mettre en valeur, compte tenu des impératifs économiques et écologiques. Pour réaliser ces emballages, je tiens compte du thème général et des conditions externes. (C3)	

Compétences méthodologiques

2.7 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.2 Objectif général : art floral

L'une des compétences majeures des fleuristes consiste à concevoir et à réaliser des compositions florales. A cet effet, ils possèdent les compétences élémentaires dans le domaine des bases de création et dans le domaine technique, ce qui leur permet de recourir aux différents matériaux pour illustrer des thèmes généraux ou particuliers. Ils sont capables de mettre sur pied des processus de production simples et maîtrisent les différentes techniques de travail. Ils font preuve d'assurance et d'autonomie, et respectent les impératifs écologiques³.

1.2.1 Objectif particulier : bases culturelles

Les fleuristes connaissent le contexte culturel ainsi que ses données thématiques et ses répercussions sur l'évolution de l'art floral.

Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.2.1.1 Les fleuristes illustrent par quelques exemples le rôle des fleurs et des compositions florales dans l'histoire d'hier et d'aujourd'hui. (C2)	1.2.1.1 ⁴ Je reprends le savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui pour la vente et les réinterprète dans la mise en scène du point de vente avec des compositions florales thématiques dans le but de stimuler les ventes. (C3)	1.2.1.1 Les fleuristes reprennent le savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui pour la mise en scène du point de vente avec des compositions florales thématiques dans le but de stimuler les ventes. (C3)
1.2.1.2 Les fleuristes sont à même de décrire les techniques de travail traditionnelles et contemporaines, et d'en expliquer la valeur. (C2)	1.2.1.2 Je compare les techniques de travail, en distinguant leurs avantages et leurs inconvénients. (C2)	1.2.1.2 Les fleuristes appliquent les techniques de travail en fonction des matériaux et des compositions florales. Ils testent les nouveautés et comparent les différentes techniques de travail. (C3)
1.2.1.3 Les fleuristes sont capables de décrire les compositions traditionnelles et contemporaines, et d'en expliquer leur valeur culturelle. (C2)	1.2.1.3 Je m'informe sur les compositions traditionnelles et contemporaines et je les compare avec les compositions actuelles. (C3)	1.2.1.3 Les fleuristes réalisent des compositions florales traditionnelles et contemporaines. Ils savent différencier l'impact de ces compositions sur le consommateur. (C3)
1.2.1.4 ⁵ Les fleuristes expliquent l'importance sociale de leur profession, replacée dans le contexte culturel et de manière durable. (C2)	1.2.1.4 Je me renseigne au sujet des bases régionales et culturelles des fleurs et de notre profession. (C3)	

³ État au 17 novembre 2015

⁴ État au 17 novembre 2015

⁵ État au 17 novembre 2015

Compétences méthodologiques

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et personnelles

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.2.2 Objectif particulier : création florale		
Les fleuristes connaissent les règles de l'art floral et appliquent ces principes avec un professionnalisme assuré.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.2.2.1 Les fleuristes décrivent les bases de création. Ils sont capables d'expliquer le principe de l'ordre, le style de création et la disposition des éléments. (C2)	1.2.2.1 J'applique les principes de l'art floral pour la planification et la réalisation des travaux; je les explique à partir de compositions achevées. (C3)	1.2.2.1 Les fleuristes sont capables d'appliquer les principes de l'art floral, de les expliquer et d'en justifier l'application à partir de compositions achevées. (C5)
1.2.2.2 Les fleuristes expliquent les lois de l'art floral, par exemple le point de balance, le point de croissance, les proportions, etc., et savent les appliquer dans leur travail. (C3)	1.2.2.2 Je respecte consciemment les lois de l'art floral dans mon travail pratique. (C3)	1.2.2.2 Les fleuristes sont capables d'appliquer, d'expliquer et de justifier les lois de l'art floral à partir de quelques exemples. (C5)
1.2.2.3 Les fleuristes sont capables de comprendre et d'expliquer les facteurs de création tels que forme, couleur, effet, mouvement, surface, et leurs incidences. (C3)	1.2.2.3 J'utilise consciemment les végétaux et les matériaux auxiliaires décoratifs en fonction de leur effet. (C3)	1.2.2.3 Les fleuristes sont capables de réaliser des compositions florales ayant des effets différents. (C3)
1.2.2.4 Les fleuristes sont capables d'expliquer les rapports de proportionnalité tels que symétrie, règle d'or, sur-proportionnement ou sous-proportionnement, et de les mettre en œuvre dans leurs compositions. (C3)	1.2.2.4 Je connais les effets des divers rapports de proportionnalité. Je suis capable de les expliquer, de les justifier et de les mettre en œuvre. (C3)	1.2.2.4 Les fleuristes intègrent consciemment les différents rapports de proportionnalité dans leur travail. Ils sont capables de justifier le choix des proportions. (C3)
1.2.2.5 Les fleuristes sont capables de caractériser et d'imaginer des compositions florales pour des événements séculiers ou religieux. Ils connaissent l'importance et la symbolique des compositions traditionnelles. (C5)	1.2.2.5 Je suis capable de conseiller les clients et de préparer des compositions florales pour différents événements. (C4)	1.2.2.5 Les fleuristes sont capables de préparer des compositions florales thématiques pour différents événements. (C3)

Compétences méthodologiques

2.6 Approche et action créatives

Compétences sociales et personnelles

3.4 Capacité à gérer des conflits

1.2.3 Objectif particulier : matériel auxiliaire décoratif		
Les fleuristes connaissent la signification et les possibilités d'utilisation des matériaux auxiliaires décoratifs; ils les utilisent selon les règles de l'art afin d'obtenir le meilleur effet possible.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.2.3.1 Les fleuristes expliquent quels sont les différents récipients utilisés dans l'art floral, les matériaux avec lesquels ils sont fabriqués, leurs caractéristiques, leurs différentes utilisations. (C2)	1.2.3.1 J'utilise différents récipients selon les fonctionnalités requises, de manière à obtenir des compositions optimales. (C3)	1.2.3.1 Les fleuristes expliquent la diversité des récipients disponibles; ils en illustrent les possibilités d'utilisation pour des compositions, à l'aide d'exemples. (C3)
1.2.3.2 Les fleuristes expliquent les caractéristiques de fabrication des bougies, les différences de qualité et la symbolique. (C2)	1.2.3.2 Je choisis et je monte les bougies à bon escient. (C3)	1.2.3.2 Les fleuristes utilisent les bougies selon une approche esthétique et technique ; ils maîtrisent les différentes techniques de montage. (C3)
1.2.3.3 Les fleuristes expliquent les caractéristiques de fabrication des matériaux textiles et indiquent quelles sont les différences de qualité. (C2)	1.2.3.3 Je suis capable d'intégrer et de travailler les rubans et autres matériaux textiles à bon escient. (C3)	1.2.3.3 Les fleuristes sont capables d'utiliser les rubans et autres matériaux textiles à bon escient. (C3)
1.2.3.4 ⁶ Les fleuristes montrent les possibilités d'intégrer d'autres matériaux auxiliaires décoratifs usuels ou écologiques. (C2)	1.2.3.4 J'utilise d'autres matériaux auxiliaires décoratifs à bon escient. (C3)	1.2.3.4 Les fleuristes sont capables d'utiliser à bon escient les différents matériaux auxiliaires décoratifs. (C3)

Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Compétences sociales

3.1 Autonomie et responsabilité

⁶ État au 17 novembre 2015

1.2.4 Objectif particulier : matériel auxiliaire technique		
Les fleuristes connaissent l'importance et les possibilités d'utilisation des matériaux auxiliaires techniques; ils les utilisent à bon escient et en fonction de leurs particularités.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.2.4.1 Les fleuristes nomment les différents matériaux auxiliaires techniques: raphia, fil de fer, etc. ; ils en expliquent les avantages et les inconvénients. (C2)	1.2.4.1 J'utilise les matériaux auxiliaires techniques courants de manière aussi optimale que rationnelle et j'élimine les déchets selon les prescriptions. (C3)	1.2.4.1 Les fleuristes utilisent les matériaux auxiliaires techniques rationnellement, en justifient les possibilités d'utilisation dans une perspective écologique. (C3)
1.2.4.2 Les fleuristes distinguent les différents matériaux de piquage et les supports, et peuvent en expliquer les possibilités d'utilisation. (C2)	1.2.4.2 J'utilise rationnellement les différents matériaux de piquage et les supports. Je m'informe sur les nouveautés. (C3)	1.2.4.2 Les fleuristes sont capables d'évaluer les matériaux de piquage d'après des critères fonctionnels. Ils prennent en considération les aspects écologiques et économiques et utilisent rationnellement les matériaux de piquage. (C6)
	1.2.4.3 Je suis capable d'utiliser les outils adaptés à mon travail et de me protéger contre tout accident au travail. (C3)	1.2.4.3 Les fleuristes décrivent les risques d'accident inhérents à la manipulation des outils professionnels et prennent les mesures nécessaires pour assurer leur protection au travail. (C3)
1.2.4.4 Les fleuristes distinguent les différents matériaux d'emballage et en expliquent les avantages et les inconvénients. (C2)	1.2.4.4 J'utilise rationnellement les différents matériaux d'emballage au quotidien et je sélectionne de manière adéquate et responsable face à l'environnement, et ceci dans chaque cas. (C3)	1.2.4.4 ⁷ Les fleuristes sont en mesure de choisir parmi les différents types d'emballages et de les utiliser de manière rationnelle et responsable face à l'environnement. (C3)
	1.2.4.5 J'utilise dans mon travail d'autres matériaux auxiliaires techniques pour accroître la productivité et l'efficacité du travail. (C3)	1.2.4.5 Les fleuristes sont capables de dire quelles sont les possibilités d'utilisation des matériaux auxiliaires techniques et d'employer ceux-ci de manière efficace et

⁷ État au 17. Novembre 2015

		rationnelle. (C3)
1.2.4.6 Les fleuristes décrivent les risques d'accident et d'infection sur le lieu de travail et indiquent comment s'en prémunir.	1.2.4.6 Je montre à l'aide d'exemples quels sont les risques d'infection et les dangers inhérents à ma sphère de travail.	
Ils expliquent comment prévenir les maladies inhérentes au métier. (C2)	Je prends toutes les précautions nécessaires pour m'en protéger. (C3)	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.6. Approche et action créatives

Compétences sociales

- 3.1 Autonomie et responsabilité

1.2.5 Objectif particulier : organisation du travail et protection de l'environnement⁸		
Les fleuristes savent que l'organisation du travail et la gestion des marchandises sont deux impératifs qu'ils sont capables de les mettre en oeuvre. De plus, ils connaissent l'importance de protéger l'environnement et de gérer correctement les déchets et l'appliquent de manière responsable au travail.		
Objectifs évaluateurs cours interentreprises	Objectifs évaluateurs cours interentreprises	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.2.5.1 Les fleuristes expliquent les différences de qualité entre les végétaux et les matériaux auxiliaires. (C2)	1.2.5.1 J'utilise à bon escient les différentes qualités des produits existants. (C3)	1.2.5.1 Les fleuristes utilisent les différentes qualités de matériaux selon la composition florale et le type de commande. (C3)
1.2.5.2 Les fleuristes expliquent les avantages et les inconvénients de l'achat auprès des producteurs, des grossistes et par importation directe. (C2)	1.2.5.2 J'indique quels sont les avantages et les inconvénients liés aux différents fournisseurs de marchandises et j'exécute toutes les procédures selon les directives de l'entreprise. (C3)	
1.2.5.3 Les fleuristes décrivent les sites de production des fleurs coupées et en indiquent les particularités. (C2)	1.2.5.3 J'indique quels sont les sites de production des végétaux, j'en explique les particularités et je fais valoir à bon escient mes connaissances dans l'entretien de vente. (C3)	
1.2.5.4 ⁹ Les fleuristes expliquent l'importance et la valeur des principaux labels sociaux, environnementaux et de qualité. (C2)	1.2.5.4 Je suis capable d'expliquer au client les labels courants et leurs différences. (C2)	
1.2.5.5 ¹⁰ Les fleuristes sont capables d'expliquer les prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement à l'aide d'exemples et l'appliquent dans leur travail. (C2)	1.2.5.5 ¹¹ J'applique consciencieusement les prescriptions légales et les directives de l'entreprise visant à protéger l'environnement dans mon travail. (C2)	

⁸ État au 19 novembre 2015

⁹ État au 19 novembre 2015

¹⁰ Inséré le 17 novembre 2015

¹¹ Inséré le 17 novembre 2015

	<p>1.2.5.6¹² J'évite, réduis, recycle et élimine tous les déchets en respectant rigoureusement les prescriptions légales et les directives d'exploitation. (C3)</p>	<p>1.2.5.6¹³ Les fleuristes évitent, réduisent, recyclent et éliminent tous les déchets en respectant scrupuleusement les prescriptions légales et les directives d'exploitation. (C3)</p>
--	---	--

Compétences méthodologiques

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales et professionnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

¹² Inséré le 17 novembre 2015

¹³ Inséré le 17 novembre 2015

1.2.6 Objectif particulier : techniques et procédures de travail		
Les fleuristes apprennent à distinguer et à apprécier les matériaux. Ils adoptent une démarche différenciée selon la composition florale à effectuer et savent justifier les procédures et les techniques choisies dans leur travail.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.2.6.1 Les fleuristes sont capables de décrire les techniques de travail et la méthode de confection pour les compositions liées. (C2)	1.2.6.1 Je suis capable d'appliquer à bon escient les techniques de ligature. Je prépare les différentes phases de travail et j'exécute soigneusement les travaux préliminaires. (C3)	1.2.6.1 Les fleuristes sont capables d'appliquer à bon escient les techniques de ligature et de les justifier en fonction de la composition florale. Ils réalisent à cette fin les travaux préliminaires nécessaires. (C5)
1.2.6.2 Les fleuristes sont capables d'expliquer les techniques de travail et la méthode de confection pour les compositions piquées. (C2)	1.2.6.2 Je suis capable d'appliquer la technique de travail piquée, à bon escient et dans plusieurs variantes d'exécution. Je planifie les différentes phases de travail et j'exécute soigneusement les travaux préliminaires. (C3)	1.2.6.2 Les fleuristes sont capables d'appliquer à bon escient la technique de travail piquée et d'en justifier l'utilisation. Ils réalisent les travaux préparatoires à cet effet de manière compétente. (C5)
1.2.6.3 Les fleuristes sont capables de décrire les techniques de travail et la méthode de confection pour les compositions florales plantées. (C2)	1.2.6.3 Je suis capable d'appliquer à bon escient la technique de travail plantée pour les compositions de fleurs plantées, compte tenu des particularités thématiques, de la sociologie des végétaux et des principes de création. (C3)	
1.2.6.4 Les fleuristes peuvent décrire d'autres techniques de travail permettant l'utilisation de végétaux ou de matériaux à bon escient. (C2)	1.2.6.4 Je suis capable d'appliquer d'autres techniques de travail pour utiliser à bon escient des végétaux ou des matériaux. (C3)	1.2.6.4 Les fleuristes sont capables d'appliquer d'autres techniques de travail pour utiliser à bon escient des végétaux ou des matériaux. Ils sont en mesure de justifier le choix des préparations techniques. (C5)

<p>1.2.6.5 Les fleuristes comparent les avantages et les inconvénients des différentes techniques de travail. (C4)</p>	<p>1.2.6.5 J'utilise les différentes techniques de travail à bon escient. Je décris et je justifie correctement les différentes étapes de travail. (C5)</p>	<p>1.2.6.5 Les fleuristes décrivent les avantages et les inconvénients des différentes techniques de travail. Ils les appliquent en fonction des particularités écologiques, économiques et techniques. (C3)</p>
--	---	--

Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Compétences sociales et personnelles

3.1 Autonomie et responsabilité

3.7 Résistance au stress

1.2.7 Objectif particulier : protection de l'environnement¹⁴

¹⁴ Aboli au 17 novembre 2015

<p>1.3 Objectif général : botanique</p> <p>Les fleuristes disposant de bonnes connaissances élémentaires en botanique. Ils reconnaissent et savent nommer les plantes disponibles dans le commerce. Ils connaissent le mode de vie et les besoins de ces plantes et peuvent ainsi leur prodiguer des soins adéquats.</p>		
<p>1.3.1 Objectif particulier : morphologie et reproduction</p> <p>Les fleuristes reconnaissent l'importance des caractéristiques extérieures des plantes et sont capables de mettre en évidence les différents modes de reproduction.</p>		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.3.1.1</p> <p>Les fleuristes reconnaissent les organes et les tissus des plantes et sont à même de les caractériser et leur attribuer leurs fonctions typiques. (C2)</p>		
<p>1.3.1.2</p> <p>Les fleuristes expliquent les différentes structures de fleurs et montrent les rapports avec la reproduction. (C2)</p>		
<p>1.3.1.3</p> <p>Les fleuristes expliquent les différents types de fruits et expliquent leur structure. (C2)</p>	<p>1.3.1.3</p> <p>J'intègre à bon escient les différents types de fruits dans les compositions florales. (C3)</p>	<p>1.3.1.3</p> <p>Les fleuristes intègrent à bon escient les différents types de fruit dans les compositions florales. A travers cette intégration, ils renforcent l'expression des compositions florales. (C5)</p>
<p>1.3.1.4</p> <p>Les fleuristes sont capables de distinguer les différentes formes de croissance des plantes et d'en décrire le cycle de vie. (C4)</p>	<p>1.3.1.4</p> <p>Je fais intervenir les différentes formes de croissance dans mon activité. (C3)</p>	<p>1.3.1.4</p> <p>Les fleuristes font intervenir les différentes formes de croissance et les combinent de manière justifiée. (C5)</p>

<p>1.3.1.5 Les fleuristes sont capables d'expliquer les mécanismes de la reproduction générative, de la pollinisation et de la fécondation. (C2)</p>		
<p>1.3.1.6 Les fleuristes sont capables d'expliquer les mécanismes de reproduction végétative et d'en justifier l'existence. Ils mettent en évidence les différences essentielles entre reproduction sexuée et reproduction asexuée. (C2)</p>	<p>1.3.1.6 Dans mon travail, j'applique les connaissances sur la reproduction et conseille la clientèle de manière compétente. (C5)</p>	

Compétences méthodologiques

2.4 Stratégies d'apprentissage

Compétences sociales et personnelles

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.3.2 Objectif particulier : anatomie et physiologie végétales		
Les fleuristes connaissent les cycles vitaux des plantes et les incidences qui en découlent pour leur travail. Ils sont capables de spécifier l'anatomie des plantes, leurs cycles vitaux et d'en tirer des conclusions pratiques.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.3.2.1 Les fleuristes savent décrire l'anatomie des plantes et la structure d'une cellule végétale.</p> <p>Ils savent expliquer le fonctionnement des principaux composants cellulaires et expliquer en termes simples la division cellulaire. (C2)</p>		
<p>1.3.2.2 Les fleuristes sont capables d'expliquer la structure anatomique des principaux organes et la fonction des différents tissus. (C2)</p>		
<p>1.3.2.3 Les fleuristes savent expliquer les phénomènes de photosynthèse et de respiration; ils en précisent les différences essentielles. (C2)</p>		
<p>1.3.2.4 Les fleuristes décrivent la circulation de l'eau (absorption, transport, élimination) des plantes et précisent la relation entre croissance végétale et régime de l'eau. (C2)</p>	<p>1.3.2.4 Je suis capable de déterminer les besoins en eau des différentes plantes et de prendre sur cette base les mesures appropriées dans mon travail. (C3)</p>	

<p>1.3.2.5 Les fleuristes expliquent l'influence des différents facteurs de croissance et connaissent les principaux modes de nutrition et de vie des plantes. (C2)</p>		
<p>1.3.2.6 Les fleuristes expliquent les processus de développement des plantes à graines (spermatophytes), de la germination à la mort de la plante. (C2)</p>	<p>1.3.2.6 J'explique aux clients le développement de certaines plantes et je réponds à leurs questions en leur donnant des conseils appropriés. (C5)</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.5 Comportement de vente à l'écoute du client

Compétences sociales et personnelles

- 3.1 Autonomie et responsabilité

1.3.3 Objectif particulier : nomenclature et systématique		
Les fleuristes connaissent la signification et l'origine des noms botaniques. Ils connaissent les principaux groupes du règne végétal et savent les classer d'après leurs critères phylogénétiques.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.3.3.1 Les fleuristes connaissent les règles internationales de la nomenclature botanique et expliquent pourquoi elles sont nécessaires. (C2)		
1.3.3.2 Les fleuristes sont à même d'expliquer l'origine des noms botaniques et sont capables de rechercher des noms botaniques actuels dans la littérature spécialisée. (C3)	1.3.3.2 Je suis capable d'appliquer ces connaissances dans le cadre du travail. (C3)	
1.3.3.3 Les fleuristes expliquent en termes simples la phyto-genèse des plantes et décrivent les caractéristiques des différents groupes de plantes. Ils mettent en évidence les différences entre les grands groupes de plantes et sont capables de classer les plantes par groupes selon des critères précis. (C3)	1.3.3.3 Je place à bon escient les représentants des différents groupes végétaux dans les compositions florales. (C3)	
1.3.3.4 Les fleuristes connaissent les notions du classement systématique du règne végétal et tiennent compte des plus courantes dans leur travail. (C3)		

Compétences méthodologiques

- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.4 Stratégies d'apprentissage

Compétences sociales et personnelles

- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.3.4 Objectif particulier : hérédité et sélection des plantes, plantes et espace vital Les fleuristes sont capables de décrire les phénomènes fondamentaux de l'hérédité. Ils connaissent l'importance des zones climatiques et des zones de végétation correspondantes.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.3.4.1 Les fleuristes expliquent les principes de la transmission des gènes dans le règne végétal et sont capables de décrire les mutations visibles. (C2)		
1.3.4.2 Les fleuristes expliquent les méthodes de sélection et de croisement; ils en expliquent les principales différences. (C2)		
1.3.4.3 Les fleuristes connaissent les zones climatiques et les principales zones de végétation correspondantes. (C2)	1.3.4.3 Connaissant les zones climatiques et les zones de végétation, je suis capable de déterminer les besoins des plantes et d'en tenir compte dans la pratique. (C5)	
1.3.4.4 Les fleuristes sont à même d'analyser le rapport entre le biotope et l'aspect de la plante. Ils expliquent l'adaptation des plantes aux contraintes du milieu à partir d'exemples parlants. (C2)		

Compétences méthodologiques

- 2.3 Stratégies d'apprentissage
- 2.7 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

1.3.5 Objectif particulier : plantes en pot, plantes à balcon et plantes pour bac		
Les fleuristes connaissent un nombre représentatif de plantes en pot, de plantes à balcon et de plantes pour bac disponibles sur le marché et savent comment utiliser ces plantes à bon escient.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.3.5.1 Les fleuristes décrivent les caractéristiques et les particularités des plantes en pot, des plantes à balcon et des plantes pour bac. Ils en connaissent les noms et savent comment classer des espèces choisies par famille. ¹⁵ (C2)		
1.3.5.2 Les fleuristes sont capables de répartir en groupe les plantes en pot, les plantes à balcon et les plantes pour bac. Ils en expliquent la disponibilité saisonnière. (C2)	1.3.5.2 Je m'informe sur la disponibilité saisonnière des plantes en pot, des plantes à balcon et des plantes pour bac. J'applique mes connaissances dans l'entretien de vente. (C2)	
1.3.5.3 Les fleuristes savent combiner les plantes en pot, les plantes à balcon et les plantes pour bac à bon escient. (C3)	1.3.5.3 Je combine correctement les plantes en pot, les plantes à balcon et les plantes pour bac. (C3)	
1.3.5.4 Les fleuristes savent comment établir un projet de plantation en tenant compte des conditions environnementales. (C5)	1.3.5.4 Je conseille le client par rapport à son idée de plantation et suis capable d'exécuter en toute autonomie les commandes de ce genre. (C3)	
1.3.5.5 ¹⁶ Les fleuristes connaissent les néophytes envahissantes de la liste noire et leurs répercussions sur l'environnement. (C3)		

¹⁵ Selon la liste officielle de l'Association suisse des fleuristes.

¹⁶ Inséré le 17 novembre 2015

Compétences méthodologiques

- 2.5 Comportement de vente à l'écoute du client
- 2.6. Approche et action créatives
- 2.7 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

- 3.3 Capacité à communiquer
- 3.6 Civilité et présentation

1.3.6 Objectif particulier: fleurs coupées, verdure coupée, branchages et matériaux secs		
Les fleuristes connaissent les principales espèces de fleurs coupées et savent comment les présenter dans les règles de l'art pour plaire au client.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.3.6.1 Les fleuristes savent comment décrire les fleurs coupées d'après leurs caractéristiques et leur nom ¹⁷ . Ils savent comment classer certaines espèces choisies par rapport aux familles et expliquent quelles sont les particularités des soins et des traitements conservatoires ¹⁸ . (C5)	1.3.6.1 J'utilise mes connaissances sur les fleurs coupées dans mon travail quotidien, tant au niveau des achats que pour le conseil à la clientèle. (C3)	1.3.6.1 Les fleuristes décrivent les spécificités du traitement conservatoire à donner aux fleurs coupées et appliquent les soins appropriés. (C3)
1.3.6.2 Les fleuristes connaissent un certain nombre d'espèces de verdure coupée et peuvent donner le nom de ces plantes ¹⁹ . (C2)	1.3.6.2 J'applique mes connaissances sur la verdure coupée à bon escient. (C3)	
1.3.6.3 Les fleuristes savent décrire les caractéristiques des branchages courants dans le commerce et nommer les différentes espèces. Ils sont capables de classer les espèces typiques selon les familles correspondantes ²⁰ . (C2)	1.3.6.3 Je décris les domaines d'utilisation des différents types de branchage et j'applique mes connaissances selon les règles de l'art. (C3)	
1.3.6.4 Les fleuristes expliquent les caractéristiques des matériaux secs disponibles dans le commerce et en donnent le nom correct ²¹ . (C2)	1.3.6.4 Je suis capable d'utiliser dans mon travail les matériaux secs à bon escient et en m'adaptant à la clientèle. (C3)	

¹⁷ Selon la liste officielle de l'Association suisse des fleuristes.

¹⁸ Selon la liste officielle de l'Association suisse des fleuristes.

¹⁹ Selon la liste officielle de l'Association suisse des fleuristes.

²⁰ Selon la liste officielle de l'Association suisse des fleuristes.

²¹ Selon la liste officielle de l'Association suisse des fleuristes.

Compétences méthodologiques

- 2.5 Comportement de vente à l'écoute du client
- 2.6. Approche et action créatives
- 2.7 Techniques de présentation

Compétences sociales et personnelles

- 3.3 Capacité à communiquer
- 3.6 Civilité et présentation

1.3.7 Objectif particulier : entretien et protection des plantes		
Les fleuristes sont conscients de l'importance que revêt l'entretien des plantes dans les règles de l'art. Ils soignent les plantes et leur donnent les traitements phytosanitaires prescrits, de manière autonome et fiable.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.3.7.1 ²² Les fleuristes sont en mesure d'adapter, d'argumenter et d'appliquer logiquement les soins à donner aux plantes en pots et aux plantes à balcon. Ils connaissent les mesures préventives et sont capables d'identifier les conséquences d'un entretien inadapté. (C5)	1.1.7.1 Je suis capable d'entretenir et de protéger les plantes dans mon domaine de travail, de manière autonome et dans les règles de l'art. Je signale tout phénomène particulier à mes supérieurs. (C3)	
1.3.7.2 Les fleuristes reconnaissent les dégradations physiologiques, les maladies les plus fréquentes et les différents types de parasites. (C2)	1.3.7.2 Je reconnais les symptômes de pathologies typiques et les phytoparasites; je réponds correctement aux questions du client. (C5)	
1.3.7.3 ²³ Les fleuristes décrivent les causes et le contexte général des problèmes survenant sur un végétal. Ils sont capables d'expliquer les mesures phytosanitaires adéquates et respectueuses de l'environnement à appliquer, ceci en favorisant les mesures préventives et biologiques. (C2)	1.3.7.3 ²⁴ Je conseille le client sur les questions de protection des végétaux et recommande les mesures appropriées tout en intégrant la protection de l'environnement. (C5)	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.5 Comportement de vente à l'écoute du client

Compétences sociales et personnelles

- 3.3 Capacité à communiquer
- 3.6 Civilité et présentation

²² État au 17 novembre 2015

²³ État au 17 novembre 2015

²⁴ État au 17 novembre 2015

<p>1.4 Objectif général : création</p> <p>Les bases générales de création et la théorie des couleurs sont les éléments essentiels de la création florale. Les fleuristes créent leurs compositions pour répondre à une demande ou à une situation. Ils tiennent compte des directives de l'entreprise et des souhaits du client.</p>		
<p>1.4.1 Objectif particulier : connaissances de base</p> <p>Les fleuristes ont consciemment l'esprit observateur et, pour leur métier, ils notent leurs perceptions et leurs impressions pour enrichir leur travail créatif.</p>		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.4.1.1 Les fleuristes expliquent les techniques de l'esquisse, du dessin et de la peinture et en montrent les applications avec des exemples. (C2)</p>	<p>1.4.1.1 Je sais comment exprimer une idée au moyen d'une esquisse rapide. (C3)</p>	<p>1.4.1.1 Les fleuristes sont capables de réaliser des compositions florales à partir d'instructions. (C3)</p>
<p>1.4.1.2 Les fleuristes maîtrisent les différentes techniques de dessin, par exemple le hachurage, le pointillé, etc. (C3)</p>	<p>1.4.1.2 Je dessine mes esquisses en faisant appel aux différentes techniques de dessin, par ex. le hachurage, le pointillé, etc. (C3)</p>	<p>1.4.1.2 Les fleuristes sont capables de traduire leurs idées de composition florale sous forme d'esquisses simples. (C2)</p>
<p>1.4.1.3 Les fleuristes connaissent les formes fondamentales et sont à même d'expliquer leur signification et les possibilités d'application pratique. (C2)</p>	<p>1.4.1.3 Je suis capable de reconnaître les formes fondamentales des matériaux et de les mettre en valeur dans mes compositions florales. (C3)</p>	<p>1.4.1.3 Les fleuristes sont capables de reconnaître les formes fondamentales sous-jacentes aux compositions florales. (C2)</p>
<p>1.4.1.4 Les fleuristes sont capables d'analyser l'espace à décorer. Ils intègrent leurs observations directement dans leur création, en fonction de la situation. (C4)</p>	<p>1.4.1.4 Je suis capable d'intégrer des directives. Dans mon travail de création, je tiens compte des observations que j'ai faites, en fonction de la situation. (C3)</p>	<p>1.4.1.4 Les fleuristes sont capables de réaliser des compositions florales à partir d'instructions. (C3)</p>

<p>1.4.1.5 Les fleuristes sont capables d'analyser l'effet des formes. Ils combinent les formes et comparent les différentes interprétations ainsi obtenues. (C5)</p>		
<p>1.4.1.6 Les fleuristes sont capables de fixer les dimensions et les perspectives, de développer et d'expliquer des compositions florales. (C5)</p>	<p>1.4.1.6 J'utilise les matériaux et les compositions florales en les disposant de manière réfléchie dans l'espace. (C3)</p>	<p>1.4.1.6 Les fleuristes sont capables de présenter les compositions florales qu'ils ont réalisées. (C3)</p>

Compétences méthodologiques

2.6. Approche et action créatives

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Compétences sociales

3.5 Aptitude au travail en équipe

1.4.2 Objectif particulier : théorie des couleurs		
Les fleuristes connaissent les effets et le langage des couleurs. Ils y recourent consciemment dans leurs compositions florales.		
Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
1.4.2.1 Les fleuristes expliquent les notions élémentaires de la synthèse et de la perception des couleurs additives et des couleurs soustractives. Ils appliquent ces connaissances dans leur travail pour obtenir tout l'effet escompté. (C3)	1.4.2.1 Je sais comment mettre en valeur les couleurs ou les modifier en jouant sur les effets de lumière. (C3)	
1.4.2.2 Les fleuristes sont à même de nommer l'ordre des couleurs, le cercle chromatique et les effets de couleurs. Ils sont capables de les obtenir par mélange des couleurs fondamentales et de les utiliser. (C3)	1.4.2.2 Je combine végétaux et matériaux auxiliaires dans le but d'obtenir des accords de couleurs. (C3)	1.4.2.2 Les fleuristes combinent les végétaux et les matériaux auxiliaires pour obtenir des accords de couleurs. (C5)
1.4.2.3 Les fleuristes décrivent les contrastes et les harmonies de couleurs. Ils en comparent les résultats et les utilisent consciemment dans leur travail. (C4)	1.4.2.3 Je combine les différents matériaux dans le but d'obtenir des contrastes de couleurs ou des harmonies de couleurs. (C3)	1.4.2.3 A partir de compositions florales, les fleuristes décrivent les contrastes et les harmonies de couleurs et indiquent quelles sont les différences. (C2).
1.4.2.4 Les fleuristes sont capables d'interpréter des compositions de couleurs de manière subjective et d'analyser les ambiances qui s'en dégagent. (C4)	1.4.2.4 Je suis capable de réaliser et de nommer des compositions chromatiques objectives et subjectives. J'utilise la perception des couleurs à bon escient. (C3)	1.4.2.4 A partir de compositions florales, les fleuristes décrivent la relation entre les couleurs et leur effets. (C2).

Compétences méthodologiques

2.6. Approche et action créatives

2.7 Techniques de présentation

Compétences sociales

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

2 Compétences méthodologiques

Les **compétences méthodologiques** donnent aux fleuristes les moyens de réaliser un travail ordonné et prévisible, d'utiliser rationnellement les matériaux auxiliaires et de réaliser les tâches qui leur sont confiées dans l'optique du produit fini, grâce à une bonne organisation de leur travail.

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Afin de s'acquitter des tâches professionnelles et personnelles, les fleuristes mettent en œuvre des méthodes et des moyens auxiliaires qui leur permettent de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle et de garantir la sécurité au travail. Ils planifient leurs tâches par étapes, travaillent de manière ciblée, efficace et écologique.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les processus économiques doivent être intégrés dans l'approche de la profession. Les fleuristes connaissent et appliquent les méthodes qui leur permettent de situer leurs activités au sein de l'entreprise et par rapport aux différents processus en amont et en aval. Ils sont conscients des incidences de leurs activités sur leurs collègues et sur le succès de l'entreprise.

2.3 Stratégies d'information et de communication

Les fleuristes seront de plus en plus amenés à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les fleuristes en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise et à la mise en place de nouveaux systèmes. Ils se procurent des informations de manière autonome et en font un usage profitable aux clients et à l'entreprise.

2.4 Stratégies d'apprentissage

Il est important d'apprendre tout au long de la vie afin d'être à la hauteur des exigences professionnelles changeantes et de se perfectionner. Les fleuristes en sont conscients et adoptent des stratégies d'apprentissage leur procurant joie au travail, succès et satisfaction et encourageant l'apprentissage autonome.

2.5 Comportement de vente à l'écoute du client

Le client est satisfait quand ses souhaits et ses exigences sont satisfaits. Au moment de choisir un produit plutôt qu'un autre, il se laisse très largement influencé par le comportement du vendeur, qui doit être à l'écoute de sa clientèle. Les fleuristes appliquent des méthodes qui ont fait leurs preuves dans le secteur du conseil et de la vente, dans l'optique d'améliorer la satisfaction des clients et de contribuer aux objectifs de l'entreprise.

2.6 Approche et action créatives

La réceptivité à la nouveauté et aux idées inédites est une compétence importante des fleuristes. Dès lors, ils sont capables de proposer des solutions nouvelles grâce à une approche créative de leur travail. Ils sont attentifs et réceptifs aux nouveautés et aux nouvelles tendances.

2.7 Techniques de présentation

Le succès commercial d'un magasin de fleur spécialisé dépend en tout premier lieu de la présentation des produits et des services. Les fleuristes présentent les marchandises de manière à stimuler les ventes, pour satisfaire à la fois les intérêts des clients - et ceux de l'entreprise.

3 Compétences sociales et personnelles

Les **compétences sociales et personnelles** donnent aux fleuristes les moyens de maîtriser les défis en situation de communication et de travail en équipe. Ils affermissent ainsi leur personnalité et sont prêts à œuvrer pour leur développement professionnel.

3.1 Autonomie et responsabilité

Les fleuristes qui travaillent en entreprise assument leur part de responsabilité dans la mise au point des processus d'entreprise. Ils sont prêts à organiser et à améliorer leur domaine de responsabilité et de travail, à prendre dans leur domaine les décisions sous leur responsabilité et à agir consciencieusement.

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

Il est nécessaire de s'adapter aux changements rapides des besoins ou de la situation. Les fleuristes en sont conscients et sont disposés à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et à apprendre tout au long de la vie. Ils sont ouverts aux nouveautés, ils abordent l'innovation et les changements dans un état d'esprit créatif, ils augmentent leur compétitivité sur le marché du travail et affirment leur personnalité.

3.3 Capacité à communiquer

La communication correcte dans les relations avec les supérieurs, les collègues de travail et les clients est très importante. Les fleuristes sont capables de se placer dans la position d'autrui, sont ouverts et prêts au dialogue. Ils connaissent les règles de réussite de la communication verbale et non verbale et les appliquent correctement dans l'esprit de l'entreprise et du client.

3.4 Capacité à gérer des conflits

Étant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il n'est pas rare de voir surgir des situations conflictuelles. Les fleuristes en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchie dans pareils cas. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

3.5 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles et personnelles peuvent être résolues de manière individuelle ou en groupe. Les fleuristes sont capables de travailler en équipe, en fonction d'un but et de manière efficiente. Ils font preuve de coopération dans leurs relations avec les supérieurs et les autres employés et appliquent les règles générales pour une action commune ordonnée.

3.6 Civilité et présentation

Les supérieurs, les collègues de travail et les clients ont des attentes variées en termes de comportement et de courtoisie. Les fleuristes sont conscients de leur impact, adaptent leur langage et leur comportement aux différentes situations et aux besoins de leurs partenaires ; ils sont ponctuels et consciencieux, ils ont une bonne présentation.

3.7 Résistance au stress

Les différents travaux et procédures de travail dans un magasin de fleurs spécialisé sont exigeants. La charge de travail varie fortement, tout comme les contraintes physiques et psychiques qui en découlent. Les fleuristes savent maîtriser les situations d'urgence en réalisant leurs tâches avec calme et réflexion, mais aussi avec détermination. Si nécessaire, ils sont prêts à fournir un travail exceptionnel dans l'intérêt de l'entreprise et dans le respect général des autres collègues faisant partie de l'équipe.

4 Taxonomie des objectifs évaluateurs

La classification des degrés de taxonomie pour les objectifs évaluateurs sert à déterminer le niveau des exigences. On distingue les six degrés de compétences suivants (K1 à K6):

C1 (Savoir)

Restituer des informations mémorisées et s'y référer dans des situations similaires (mentionner dans l'ordre, connaître).

Exemple : Les fleuristes connaissent les différents secteurs d'activités dans le commerce floral spécialisé.

C2 (Comprendre)

Non seulement décrire une situation donnée, mais également en comprendre la teneur (expliquer, décrire, exposer, montrer).

Exemple : Les fleuristes décrivent les différentes phases de la procédure de vente et leur importance relative pour l'entretien de vente.

C3 (Appliquer)

Être capable de transférer des connaissances dans les différentes situations.

Exemple : Dans leur travail, les fleuristes utilisent les termes techniques et veillent à la correction de leur présentation.

C4 (Analyser)

Décomposer les contenus en éléments de base, relever les rapports entre ces éléments et identifier les caractéristiques selon lesquelles ces éléments sont organisés entre eux.

Exemple : Les fleuristes sont capables d'analyser le milieu devant être décoré.

C5 (Synthétiser)

combiner différents éléments isolés et les réunir en une entité ou projet pour la solution d'un problème.

Exemple : Les fleuristes se présentent, eux et leurs compositions florales, et sont capables de donner une explication à un groupe de personnes et d'en justifier les avantages.

C6 (Évaluer)

Formuler une évaluation en fonction de critères donnés.

Exemple : Les fleuristes sont capables d'apprécier les matériaux de piquage selon des critères techniques.

B Tableau des périodes de l'école professionnelle

Les périodes sont réparties entre les six semestres suivant les particularités régionales, après concertation avec les autorités compétentes, les organisateurs des cours interentreprises et les opérateurs de la pratique professionnelle.

Connaissances professionnelles	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	Total
1.1 Vente	40	40	40	120
1.2 Art floral	40	80	40	160
1.3 Botanique	80	60	80	220
1.4 Création	40	20	40	100
Nombre de périodes	200	200	200	600
Culture générale	120	120	120	360
Culture physique	40	40	40	120
Nombre total de périodes	360	360	360	1080

C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises

Art. 1^{er} But

¹ Les cours interentreprises (CI) complètent la formation pratique et la formation scolaire.

² La fréquentation de ces cours est obligatoire pour tous les apprenants.

Art. 2 Opérateurs

¹ Les opérateurs de ces cours sont les Organisations professionnelles (OP).

Art. 3 Organisation de la Commission de contrôle

¹ Les cours sont placés sous la surveillance d'une Commission de contrôle composée d'au moins 5 personnes.

² La Commission de contrôle est composée des représentants des opérateurs des cours interentreprises, d'un enseignant de la formation professionnelle et d'un représentant des écoles professionnelles.

³ Les membres sont élus pour une durée de fonctions de 4 ans par les OP. Leur réélection est possible.

⁴ La Commission de contrôle atteint le quorum pour les décisions quand au moins les deux tiers des membres sont présents, avec un représentant par site d'apprentissage. La décision est prise à la majorité des voix des personnes présentes. En cas d'égalité des voix, la voix du président ou de la présidente l'emporte.

⁵ La Commission de contrôle tient un procès-verbal de ses travaux.

⁶ La gestion est assurée par l'Association suisse des fleuristes (ASF).

⁷ Les OP nomment le président. Pour le reste, la Commission de contrôle se constitue elle-même.

Art. 4 Missions de la Commission de contrôle

¹ La Commission de contrôle veille à la réalisation uniforme des cours interentreprises sur la base de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale ; elle est chargée en particulier des missions suivantes:

- a. elle établit un programme cadre pour les cours sur la base du plan de formation;
- b. elle adopte des directives pour l'organisation et la réalisation des cours;
- c. elle adopte des directives pour l'équipement des salles de cours;
- d. elle coordonne et surveille les cours;
- e. elle veille à la formation continue du personnel enseignant;
- f. elle fait rapport à la Commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation de fleuriste/fleuriste AFP.

Art. 5 Organisation de la Commission des cours

¹ Les cours sont placés sous la direction d'une Commission de contrôle des cours comptant au moins trois membres. Cette commission est instituée par l'opérateur des cours. Une représentation adéquate est réservée aux cantons concernés.

² Les membres sont nommés par les associations régionales de l'Association suisse des fleuristes. Ils peuvent être réélus. La Commission de contrôle des cours se constitue elle-même.

³ La Commission de contrôle des cours siège aussi souvent que les affaires l'exigent.

⁴ La Commission de contrôle des cours a le quorum requis pour prendre des décisions si au moins deux tiers de ses membres sont présents. En cas d'égalité des votes, le président tranche.

⁵ Les séances de la commission font l'objet d'un procès-verbal.

Art. 6 Missions de la Commission des cours

La Commission de contrôle des cours est responsable de l'organisation des cours. Elle est chargée en particulier des missions suivantes:

- a. elle élabore le programme des cours et les plans d'études sur la base du programme cadre de formation;
- b. elle établit le budget des cours et la facturation correspondante;
- c. elle désigne les enseignants et réserve les salles de cours;
- d. elle met à disposition les infrastructures requises;
- e. elle fixe les dates des cours, veille à ce que le programme soit publié et expédie les convocations;
- f. elle surveille les activités d'enseignement et veille à ce que les objectifs des cours soient atteints;
- g. elle coordonne la formation avec l'école professionnelle et les entreprises formatrices;
- h. elle collecte les contributions financières des collectivités publiques;
- i. elle établit les rapports de cours à l'attention de l'Association suisse des fleuristes ainsi que des cantons concernés;
- k. elle encourage et soutient la formation continue du personnel enseignant.
- l. elle veille à ce que les directeurs de cours, les enseignants et les apprenants soient au bénéfice d'une assurance-accidents.

Art. 7 Convocation

La Commission de contrôle des cours convoque les apprenants en collaboration avec l'autorité cantonale compétente. Elle envoie à cet effet des convocations personnelles à l'entreprise formatrice.

Art. 8 Durée et calendrier

¹ Les cours sont répartis sur les cinq premiers semestres de l'apprentissage de trois ans et durent 9 jours à raison de 8 heures chacun.

- CI I : Introduction, priorité compétences de base en art floral, 2 jours 1^{er} semestre
- CI II : Priorité techniques de travail, art floral funéraire, remplissage des récipients, bouquets, 3 jours, 3^e semestre
- CI III : Priorité vente, 1 jour, 3^e ou 4^e semestre
- CI IV : Priorité art floral festif, 3 jours, 5^e semestre

²La nature et les exigences des travaux sont fonction des buts de la formation par les cours interentreprises. Il sera tenu compte des particularités régionales dans des proportions équilibrées.

³Les cours auront lieu de manière telle

- a. que le premier CI ait lieu si possible au début de l'apprentissage;
- b. que le calendrier de l'école professionnelle n'en souffre pas;
- c. que les contenus soient adaptés autant que possible aux buts de la formation en école professionnelle.

D Procédure de qualification

1. Organisation de la qualification finale

- 1.1. L'examen final a lieu à l'école professionnelle, à l'entreprise d'apprentissage ou dans d'autres locaux appropriés. Les apprenants se voient affecter un poste de travail avec les équipements nécessaires de manière à ce qu'ils puissent exécuter les tâches d'examen de manière professionnellement et techniquement correcte.
- 1.2. La convocation pour l'examen indique les matériaux et la documentation que les apprenants doivent apporter, ainsi que les matériaux et la documentation qu'ils peuvent utiliser pendant l'examen.
- 1.3. Les apprenants reçoivent communication des tâches d'examen au début de l'examen. Si nécessaire, celles-ci leur sont expliquées.
- 1.4 L'examen final comporte 8 heures de travaux pratiques. Dans le cadre de ces travaux pratiques, l'apprenant doit démontrer, dans le cadre du travail prescrit ou dans la situation donnée, qu'il est à même d'exécuter les activités demandées dans les règles de l'art et à bon escient, en fonction des besoins et de la situation, et qu'il possède les compétences méthodologiques, sociales et personnelles exigées pour la réalisation des tâches prescrites.
- 1.5 L'examen final comporte 4 heures d'examen sur les connaissances professionnelles, dont une partie sous forme d'examen écrit, et l'autre sous forme d'examen oral (entretien). L'apprenant doit démontrer qu'il est en possession des connaissances professionnelles et des compétences méthodologiques requises et qu'il sait les appliquer pour réaliser ses tâches, dans les règles de l'art et avec efficacité.

Les tâches fixées pour l'examen écrit et l'examen oral sur les connaissances professionnelles portent sur plusieurs objectifs généraux.

2. Domaines de qualification

2.1 Travail pratique en art floral (durée : 8 heures)

Les travaux pratiques consistent à créer des compositions florales. Les critères d'examen correspondent aux objectifs particuliers classés sous l'objectif général Art floral :

Critère 1	Bases culturelles (objectif particulier 1.2.1)
Critère 2	Création florale (objectif particulier 1.2.2)
Critère 3	Matériel auxiliaire décoratif (objectif particulier 1.2.3)
Critère 4	Matériel auxiliaire technique (objectif particulier 1.2.4)
Critère 5	Organisation du travail et protection de l'environnement ²⁵ (objectif particulier 1.2.5)
Critère 6	Techniques et procédures de travail (objectif particulier 1.2.6)

2.2 Connaissances professionnelles (durée : 4 heures)

²⁵ État au 17 novembre 2015

- Critère 1 : Vente (compte double), examen oral
- Critère 2 : Art floral (compte double), examen écrit et/ou oral
- Critère 3 : Botanique, examen écrit et/ou oral
- Critère 4 : Création, examen écrit et/ou oral

2.3 Culture générale

L'examen final de culture générale est régi par l'ordonnance du 27 avril 2006 de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.

2.4 Note d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes de l'enseignement des connaissances professionnelles figurant dans les bulletins semestriels.

3. Notes

- 3.1. Les résultats de la procédure de qualification sont sanctionnés par des notes de 6 à 1. Les demi-notes sont admises.
- 3.2. La note de chaque domaine de qualification, établie sur la base des notes des différents points d'appréciation, est arrondie à la première décimale.
- 3.3. Le bulletin de notes mentionne la note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience.
- 3.4. Valeur des notes

Notes	Caractéristiques des résultats
6	Très bien
5	Bien
4	Satisfaisant
3	Faible
2	Très faible
1	Inutilisable

4. Conditions de réussite, calcul et pondération des notes

- 4.1 Pour le calcul de la note globale, les notes sont pondérées de la manière suivante:
 - a. Travail pratique : coefficient 2
 - b. Connaissances professionnelles : coefficient 1
 - c. Culture générale : coefficient 1
 - d. Note d'expérience: coefficient 1
- 4.2 La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final, ainsi que de la note d'expérience pondérée.

E Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur, avec l'approbation par l'OFFT, le 1er février 2008.

Association Suisse des Fleuristes

Le président : Philipp Müller

Ce plan de formation est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie selon l'art. 10, al. 1, de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de fleuriste AFP du 10 octobre 2007.

Bern, le 10 octobre 2007

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

La directrice :

Dr. Ursula Renold

E Modifications dans le plan de formation

Dans le cadre de la révision partielle, entreprise lors de l'examen quinquennal, le plan de formation a été optimisé. Voici les modifications apportées :

Partie A) Compétences

L'objectif particulier 1.2.7, protection de l'environnement, a été intégré dans l'objectif particulier 1.2.5, Organisation du travail.

Les suggestions de l'Office Fédéral de l'Environnement OFEV du 26.2.2015 concernant l'exploitation durable des ressources, la réglementation des déchets durable et les alternatives écologiques dans la protection des plantes ont été reprises après une évaluation de la faisabilité et de la réalisabilité dans le monde du travail. Les objectifs particuliers 1.2.1, 1.2.3., 1.2.4., 1.2.5. et 1.3.7 ont été adaptés.

Partie D) Procédure de qualification

La position 5 Organisation du travail a été complétée avec protection de l'environnement (objectif particulier 1.2.5).

Dispositions transitoires

Les modifications du 17 novembre 2015 du plan de formation s'appliquent aux personnes en formation qui ont commencé leur formation après le 1^{er} janvier 2016. Les personnes en formation qui ont commencé leur formation avant cette date et répètent la procédure de qualification d'ici au 31 décembre 2020 peuvent demander à être évaluées selon l'ancien règlement.

Entrée en vigueur

Les modifications du 17 novembre 2015 du plan de formation entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2016, à l'exception de la partie D.

Les modifications de la partie D du plan de formation entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Wangen, le 11 novembre 2015

Association Suisse des Fleuristes

Le président :

Beat Ryffel

Le plan de formation modifié est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Bern, le 17 novembre 2015

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

Jean- Pascal Lüthi

Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités

Annexe : bibliographique

Titre et sources des documents pertinents pour la formation professionnelle initiale de fleuriste AFP

Titre	Distribution	Adresse
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale	Secrétariat d'Etat à la formation à la recherche et à l'innovation SEFRI	www.sefri-admin.ch www.bundespublikationen.ch
Plan de formation	Association suisse des fleuristes	www.florist.ch
Procédure de qualifications	Association suisse des fleuristes	www.florist.ch
Rapport de formation <i>Pour le rapport semestriel du formateur</i>	Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP)	www.sbbk.ch
Supports pédagogiques : - Dictionnaire de l'art floral - Bases de la création florale - Dessins et esquisses - Liste des plantes selon la liste officielle des plantes émises par l'association suisse des fleuristes	Association suisse des fleuristes	www.florist.ch